

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 27 Février 2023

Date d'envoi de la convocation : 21 février 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de Procurations : 13
Nombre de Votants : 80

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Eric MONNOT, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Richard BENINGER, Christophe CASTELLANO, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : Mme Sophie JACQUET (suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

Délégués ayant donné procuration :

M. Geffroy BRUNEL à Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à M. Stéphane DAHLEN,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
M. Pascal HUGUENIN à M. Gérard ROY,
Mme Delphine SAVARY à M. Vittorio SPARTA,
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Jean MAREY
M. Michel BOULEY à M. Olivier MENAGER,
Mme Jacqueline METAIS à M. Denis THOMAS,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Virginie ROUXEL-SEGAUT, Estelle BRUNAUD, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Gérard GREFFE, Guy VADROT, Daniel CARRIER.

Secrétaire :

M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 27 février 2023, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 20. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

En préambule à l'examen des rapports, le Président Alain SUGUENOT propose de prendre un vœu de soutien en faveur de la Turquie et de la Syrie frappées par un violent séisme. Face à cette tragédie humaine historique, qui a fait près de 60 000 morts, il est du devoir des pouvoirs publics de se mobiliser. Le vœu sera soumis pour approbation à l'Assemblée délibérante en fin de séance.

Alain SUGUENOT rappelle que cette séance sera consacrée, en outre, au débat d'orientations budgétaires. A cette occasion, il fait part de ses préoccupations compte tenu du contexte général : inflation à plus de 6 %, augmentation des prix des énergies, baisse continue des dotations de l'Etat, suppression de recettes, ... Cette situation pèse sur l'élaboration des budgets des collectivités et rend l'exercice budgétaire de plus en plus complexe.

Le Président rappelle également les prochaines échéances :

- Prochain bureau communautaire le 9 mars à Meursault à 12 H 30,
- Prochain conseil communautaire le 27 mars à partir de 18 H 30, au cours duquel sera voté le budget 2023 de l'EPCI.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 décembre 2022.

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n°1 – Installation de deux nouveaux conseillers communautaires

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la nomination de Mme Sylvie FOURRIER, en remplacement de Mme Laurence BROCHOT, démissionnaire,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de Mme Sylvie FOURRIER au sein de la Commission 4 « *Politique environnementale – Nouvelles énergies – Cadre de vie* »,
- DESIGNER Mme Sylvie FOURRIER pour siéger au sein de cette instance.

- PREND ACTE de la nomination de M. Christophe CASTELLANO, en remplacement de M. Yves PYS, démissionnaire,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de M. Christophe CASTELLANO au sein des commissions et organismes pour lesquels M. Yves PYS avait été désigné,
- DESIGNÉ M. Christophe CASTELLANO pour siéger au sein des instances suivantes :
 - Commission 2 « *Relance économique – Emploi – Développement et Attractivité – Promotion du Territoire* »,
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune, en qualité de membre Titulaire,
 - SIRTOM de Chagny, en qualité de membre Titulaire.

Rapport n°2 – Compte rendu des délégations données par le Conseil communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 26 novembre 2022 et le 10 février 2023 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la délibération prise à cet effet.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n°3 – Gestion des Ressources humaines

(Rapporteur : M. Denis Thomas)

Denis Thomas indique que les membres du comité social territorial ont été consultés et ont émis un avis favorable sur ce dossier, ainsi que la commission des finances.

Denis THOMAS informe les élus, que lors de la prochaine instance, une session photographique sera organisée en amont du Conseil, dans le cadre de l'actualisation du trombinoscope. Cette démarche se fera sur la base du volontariat, et ne revêt aucun caractère obligatoire.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les nouvelles modalités de mise en œuvre du RIFSEEP,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche afférente.

Rapport n°4 – Aide à l'immobilier : convention d'autorisation EPCI – Région / règlement d'intervention

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Malgré la décision de la Région de suspendre son dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprise, le Président précise qu'il a souhaité maintenir le rapport à l'ordre du jour de cette séance. Compte tenu du contexte économique, il est important que l'EPCI puisse apporter son soutien aux entreprises qui en ont besoin et qui ont la volonté de s'implanter sur notre Territoire.

Le Président rappelle que la Région est en charge de la compétence « Développement économique », à l'exception de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Mais, l'aide apportée par la Région aux entreprises était jusqu'alors conditionnée à la participation de la Communauté d'Agglomération.

Alain SUGUENOT indique que lorsque la Région propose une aide au titre du Fonds FEDER, l'Agglomération peut allouer une subvention.

Michel QUINET ajoute que la convention vise à soutenir les entreprises dans les mêmes conditions que la Région, en portant une attention particulière sur les entreprises à forte valeur ajoutée pour le territoire. Le montant maximum de l'aide octroyée par la Communauté d'Agglomération sera plafonné à 15 000 € maximum. Ce dispositif est un levier pour les entreprises, qui peut leur permettre d'obtenir des aides d'autres partenaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- APPROUVE la Convention entre la Communauté d'Agglomération et la Région qui définit les modalités d'intervention du Conseil régional,
- APPROUVE le règlement d'intervention,
- DELEGUE les décisions d'attribution de l'aide au Bureau Communautaire,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapports n° 5 : Approbation du programme de travaux de modernisation des files eau et boues de la station d'épuration de Chagny

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le programme de modernisation de la station d'épuration de CHAGNY joint en annexe,
- AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- AUTORISE le Président à lancer toute consultation relative à cette opération et à signer tout document.

Rapports n° 6 : Rapports annuels des syndicats et bilans d'activité des organismes exerçant une compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

Carole BERNHARD fait part des remarques qu'elle a formulées lors de la Commission « Politique environnementale, Nouvelles Energies, Cadre de Vie », le 14 février 2023.

Concernant le rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune, Mme BERNHARD souligne un changement de tarification, suite à la passation d'un nouveau contrat. La baisse du tarif du délégataire est transformée en hausse pour la collectivité de façon assumée pour permettre le financement de travaux. Cette hausse appelle deux remarques : elle va au-delà du report de la baisse du délégataire et pèse plus fortement sur la première tranche de 0 à 100 m³ c'est-à-dire, sur la tranche des usages de premières nécessités. Par ailleurs, le rendement contractuel est en baisse depuis 2 ans, en cohérence avec l'augmentation de l'indice linéaire de pertes en eau.

Jean-Luc BECQUET précise que les travaux réalisés portent sur le « renouvellement de réseau ».

Jean-Luc BECQUET rappelle que le syndicat de la Basse DHEUNE a fait le choix de baisser la partie délégataire, car il ne voulait pas changer le prix de l'eau. Cette économie a permis d'engager les travaux de renouvellement du réseau. Il rappelle que l'EPCI ne peut pas agir sur les choix du syndicat à ce stade, l'assemblée est simplement appelée à prendre connaissance des rapports qui lui sont transmis.

Concernant le SMEMAC, Carole BERNHARD dresse le bilan d'une année profitable pour le délégataire qui a augmenté ses revenus de 4,7 %, alors que la collectivité, elle, perd 10 % de ses recettes. La facturation liée au service constitue la part prédominante du délégataire, qui, depuis 2019 n'a cessé d'augmenter.

Alain SUGUENOT souligne la pertinence de ce bilan et indique que la communication des rapports annuels doit permettre la formulation de remarques aux syndicats, même si l'EPCI n'a pas de pouvoir de décision.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication des rapports annuels et bilans d'activité de l'exercice 2021, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune et du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC).

Rapport n° 7 – Attribution de la Délégation de service public de transport urbain

(Rapporteur : M. COSTE)

Alain SUGUENOT rappelle que la DSP ne concerne que les Transport urbains. Une consultation de marchés publics sera lancée pour les transports Interurbains et le transport à la demande. Aussi, dans ce cadre, des aménagements de lignes seront possibles, ce qui permettra d'accéder à certaines sollicitations, comme par exemple

- la mise en sécurité d'un point d'arrêt peu utilisé sur la Commune d'ALOXE-CORTON, suite à la suppression du point d'arrêt considéré comme dangereux. La Communauté d'Agglomération pourra apporter son soutien à la Commune pour la mise en sécurité du deuxième point, dans le cadre du dispositif des fonds de concours « Sécurisation des Points d'arrêts »,.

- la desserte de la Commune de MONTAGNY-LES-BEAUNE, sollicitée par M. ROCH lors de la Commission. Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, un nouvel arrêt sera prévu dans le cadre de la navette B, qui dessert porte de Beaune.

Xavier COSTE et le Président rappellent que cette ligne qui dessert Dijon est une compétence régionale.

Puis, le Président répond à Mme PAPPAS qui est intervenue en Commission 4. Une famille de la Commune de CHAUDENAY demande un arrêt de bus supplémentaire sur la Commune, afin que des enfants scolarisés sur BEAUNE puisse se rendre au lycée. Or, leur établissement de rattachement se situe à Chalon-sur-Saône. Le Président indique qu'une solution existe, des transports sont proposés sur les Communes d'EBATY et de CHAGNY, deux communes proches de CHAUDENAY.

Le Président précise que la mise en place d'une ligne directe pour une seule famille n'est pas envisageable actuellement, compte tenu de la situation. Car, ce dispositif est soumis à l'approbation du Conseil régional, compétent en la matière, et nécessiterait un financement de la Région avec notamment une compensation du transfert de compétence par la Région avec une enveloppe figée.

Catherine PAPPAS souligne que la sollicitation émane d'une famille, mais à terme, cette nouvelle ligne pourrait être utilisée par les élèves des Communes d'EBATY et DEMIGNY.

Michel QUINET met l'accent sur le contexte économique difficile dans lequel la négociation a eu lieu. D'ailleurs, un seul candidat s'est positionné. Il n'a pas été possible de négocier des améliorations de service à prix constant. Au final, la DSP sera conclue à prix plus élevé sans nouvel aménagement.

Alain SUGUENOT complète en rappelant que le montant de la première négociation était à 3 millions d'euros.

Michel QUINET rappelle que la délégation de service public permet d'adapter en temps réel l'offre de transport aux besoins et aux moyens dédiés. Compte tenu du caractère évolutif qu'offre la DSP, M. QUINET espère qu'à l'avenir, par avenant, il sera possible d'organiser des points d'arrêts de transports urbains pour desservir la gare et les zones d'activités en besoin de mobilité, ainsi que la gare et les zones résidentielles

Alain SUGUENOT déplore le fait qu'il n'y est eu qu'une seule candidature. Les négociations ont duré six mois et ont permis de parvenir à l'enveloppe souhaitée, soit environ 2M€.

Carole BERNHARD salue le travail qui a été fait, en particulier sur la diversification des motorisations qui sont moins émettrices de gaz à effet de serre. Elle partage son étonnement quant à la candidature unique sur cette procédure.

Face au manque de concurrence, Xavier COSTE indique que les sociétés sont confrontées à différentes difficultés : problème de recrutement de chauffeur, exigences réglementaires pour les grandes agglomérations quant à l'utilisation de bus à l'hydrogène, ce qui contraint les délégataires à concentrer leurs efforts sur ces nouveaux modes de transport.

Le président souligne surtout le manque de matériels y compris d'occasion, lié aux grandes offres de transport, dont la flotte importante de véhicule nécessite des acquisitions en nombre et crée ainsi une tension sur les marchés.

Pour Michel QUINET, l'absence de concurrence est liée à la taille de la collectivité. Le périmètre de la délégation de service public ne permet pas aux délégataires de valoriser ces risques commerciaux. Le Co-Vice-Président déplore qu'il n'y ait pas assez d'usagers dans les bus, et indique qu'une réflexion pour améliorer l'attractivité des transports en commun, notamment face à l'essor de la trottinette, devrait être engagée.

M. MONNOT précise que sa société a été confrontée à l'essor de l'utilisation de la trottinette par ses salariés. Il propose l'aménagement de piste cyclable « digne de ce nom » pour relier les différentes infrastructures et les différentes zones d'attraction.

Alain SUGUENOT confirme la création de nouvelles pistes cyclables permettant de relier les zones d'activités.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le choix de la société KEOLIS, comme délégataire pour la gestion du Transport urbain,
- APPROUVE le contrat de Délégation de service public et ses annexes pour une durée de 7 ans et 4 mois à compter du 1^{er} avril 2023 au 31 juillet 2030 inclus,
- AUTORISER le Président à signer la convention de Délégation de service public précitée ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Rapport n° 8 – Transports : Avenant n°12 au contrat KEOLIS

(Rapporteur : M. COSTE)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant 12 à la délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains, scolaires et à la demande, conclu avec la société KEOLIS,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'avenant 12 ainsi que tout document afférent et effectuer toute démarche.

Rapport n° 9 – Bilan financier 2022 du service autorisation du Droit des sols par commune bénéficiaire

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, en prenant en compte l'amendement,**

- APPROUVE la répartition du coût réel du service ADS, pour l'année 2022 par Commune bénéficiaire.

Rapport n° 10 – Bilan annuel du programme Local de l’Habitat (PLH) 2021 – 2026 bilan annuel 2022

(Rapporteurs : M. Pierre BOLZE)

Carole BERNHARD cite l’article du *Bien Public* qui consacrait une double page à l’action d’une association de St-Apollinaire intitulée « *Des binômes pour tisser du lien entre les générations* » et qui dressait un bilan de cette action. Ce dispositif éprouvé, à proximité de notre agglomération fonctionne. Elle rappelle que, depuis trois ans, son groupe propose de mettre en place une plateforme intergénérationnelle qui mettrait en lien les seniors isolés avec des jeunes actifs qui ont des difficultés à accéder à un logement. Cette proposition comporte plusieurs bénéfices : elle permet de rompre l’isolement des aînés comme des jeunes, et de créer du lien entre générations et apporte une solution de logement sans besoin d’artificialisation des terres.

Pierre BOLZE répond que l’Agglomération travaille sur des programmes dédiés, sur lesquels une communication sera réalisée prochainement. Mais, il indique également que ce dispositif doit faire partie d’un ensemble de solutions, comme la reconquête de logements vacants, la production de nouveaux logements, nécessaire aux évolutions des différents modes de vie (phénomène de décohabitation, personne qui souhaite ne plus vivre ensemble).

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l’unanimité,**

- APPROUVE le bilan annuel du PLH 2021-2026, pour sa deuxième année d’exercice et ses perspectives pour 2023.
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers et à signer, le cas échéant tout document.

Rapport n° 11 – Plan climat Air énergie territorial 2022-2027 : bilan annuel 2022.

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

Mme BERNHARD remercie le Président et les services pour ce point d’étape et espère pouvoir prendre connaissance très prochainement du bilan carbone réalisé par le BIVB, bien qu’elle ait pris bonne note que le document devait l’objet d’une communication interne avant toute diffusion.

Carole BERNHARD revient sur certaines actions présentées et fait part de ses remarques. Concernant le Programme Alimentaire Territorial porté par le Pays beaunois, elle souligne l’avancement du projet mais regrette le manque de communication sur le sujet.

Sur le tri à la source et la valorisation des bio déchets, pour lesquels une nouvelle réglementation rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024, Mme BERNHARD met en avant le rôle proactif que doit jouer la Communauté d’Agglomération, et le nécessaire accompagnement des habitants, en particulier ceux qui vivent en logements collectifs, pour lesquels le tri des biodéchets engendrera plus de difficultés.

Concernant le déploiement du solaire photovoltaïque, Carole BERNHARD appelle à une accélération de la mise en œuvre de ce mode d’énergie cette année, tout en veillant à ce que le matériel déployé soit le plus vertueux possible, en particulier dans les bâtiments publics afin d’offrir une marge de manœuvre pour lutter contre l’augmentation des coûts de l’énergie.

Face à la sécheresse qui s'annonce, Mme BERNHARD sollicite la mise en place de mesures afin d'anticiper le manque d'eau à venir et lutter contre les incendies. Parmi les pistes envisagées, « geler les autorisations de construction de piscine privée » pourrait être une piste à envisager. De plus, elle propose que le risque incendie soit intégré à la liste des événements climatiques extrêmes. Afin d'accompagner les communes dans leurs démarches, Mme BERNHARD propose l'organisation de temps d'animations sur la « Fresque du climat » avec les élus et les agents.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- APPROUVE le bilan annuel 2022 du PCAET et ses perspectives pour 2023 ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers et à signer, le cas échéant tout document.

Rapport n° 12 – Tarifs des prestations enfance

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Alain SUGUENOT précise que, dans le cadre du marché conclu avec SOGERES pour la restauration scolaire, la clause de révision des prix a été appliquée conformément aux dispositions du cahier des charges, au 1^{er} janvier 2023. Cette augmentation représente une augmentation de près de 10 % du prix des repas. En parallèle, la société SOGERES, par courrier sollicite une contribution complémentaire au titre de l'année 2022, d'un montant de 140 000 € induite par la flambée des prix de matières premières, les fluides, l'augmentation des charges, ... Le Président précise que ce point ne sera pas débattu lors de cette séance, et qu'en tout état de cause, l'EPCI ne paiera pas cette somme.

Compte tenu du contexte inflationniste qui pèse sur le budget des familles, le Président propose d'amender le rapport, en appliquant une hausse limitée du prix des repas, soit un prix de repas à 3,50 € et un maintien du coût du goûter.

Eric MONNOT prend la parole et se félicite de la négociation des prix avec le prestataire. En effet, il précise, que dans ce contexte, les efforts doivent être partagés entre les entreprises et les Collectivités. Car l'ensemble des acteurs est impacté par cette crise.

Sébastien LAURENT souligne l'effort financier de la Communauté d'Agglomération, même si le reste à charge pour les familles demeure toujours trop élevé. Afin de maîtriser les coûts, Sébastien LAURENT propose de privilégier les circuits courts et développer les partenariats avec les agriculteurs locaux, ce qui permettrait de limiter la hausse des coûts et de ne pas subir l'intégralité de l'indice industriel.

Alain SUGUENOT souligne que les producteurs locaux subissent les coûts de la même façon. Il rappelle que, dans le cadre du marché public, l'EPCI ne traite pas directement avec le producteur mais passe par la distribution, qui applique sa marge également. Dans le contexte actuel, il n'est, bien sûr, pas envisageable de faire supporter une telle augmentation (+ 10 %) des repas aux familles, la Communauté d'Agglomération joue donc le rôle d'amortisseur et apportera une subvention d'environ 60 000 €. Pour rappel, bien que les coûts semblent toujours trop importants, la participation des familles ne représente que 25 % du prix réel, 75 % restant à la charge de l'EPCI.

Monsieur BENINGER souligne le rôle de « Bouclier social » que la Communauté d'Agglomération joue au même titre que les Communes. Toutefois, dans le contexte inflationniste actuel, la moindre augmentation aussi minime, puisse-t-elle être pour les familles déjà en grandes difficultés, n'est pas souhaitable. Aussi M. BENINGER appelle de ses vœux que l'augmentation ne soit pas répercutée sur les familles et relève que cette mesure serait un « *geste fort à l'intention des familles* ». De plus, il s'interroge du réel enjeu financier sur le budget de l'Agglomération.

Le Président indique que cette mesure représenterait un cout de 4 M€ (dépense globale des frais cantine) pour l'EPCI et pénaliserait les familles, pour lesquelles la part variable est déjà à un niveau supérieur.

Alain SUGUENOT ajoute qu'une telle décision n'est pas réaliste. Car, elle supposerait une augmentation de l'impôt au moins égal à l'inflation, voire plus. Dans ce cas, non seulement les familles seraient impactées, mais également les entreprises. Ce qui reviendrait à reprendre ce que l'on a octroyé de l'autre côté. Puis, le Président rappelle également que, lorsque l'on évoque le budget, au final, il s'agit de l'argent du contribuable et non celui de l'Etat ou d'autres collectivités.

M. Gérard ROY apporte des précisions sur l'approvisionnement en produits locaux. Il souligne que la Communauté d'Agglomération a conclu un accord avec SOGERES, grâce au dispositif MANGER BIO, qui fonctionne bien. L'Agglomération est d'ailleurs le plus gros client de MANGER Bio. Toutefois, M. ROY souligne que les agriculteurs sont fortement touchés à double titre : d'une part, face à la production en masse de produits industriels, ils connaissent une perte de clientèle, qui se détourne de produits locaux à prix élevés, et d'autre part, la hausse des carburants impactent leurs travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
par 77 voix pour, 1 vote contre et 2 abstentions, en prenant en compte l'amendement,**

- APPROUVE l'actualisation des tarifs des prestations Enfance, à compter du 1^{er} mars 2023, dans les conditions suivantes :
 - Repas (Restaurants périscolaires et accueils extrascolaires) : 3,50 €
 - Goûter (Restaurants périscolaires et accueils extrascolaires) : 0,76 €
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre

**Rapport n° 13 – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
(Rapporteur : M. CHAMPION)**

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans les limites définies ci-dessus,
- ABROGE la délibération CC-22-111 du 12 décembre 2022.

Rapport n° 14 – Débats d'orientations budgétaires 2023

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Michel QUINET relève tout l'intérêt de l'augmentation de la fiscalité pour 2023. La Communauté d'Agglomération doit augmenter sa capacité d'autofinancement, afin d'assurer la réalisation des projets structurants pour l'attractivité de notre Territoire.

Mme BERNHARD indique, qu'il y a un peu plus d'un an, un chef d'Etat isolé, resté bien trop longtemps aux commandes de cette grande puissance qu'est la Russie, a plongé l'Europe dans la guerre. Les conséquences de notre dépendance aux sources d'énergies fossiles, et en particulier au gaz russe ont été entre autres une flambée des prix des énergies, une fragilisation de nombreux secteurs économiques, déjà touchés par la crise sanitaire. Les Collectivités ont été fortement pénalisées par ces augmentations dans leurs budgets de fonctionnement.

Dans ce contexte de fragilité et d'incertitude budgétaire, après la suppression de l'ISF, le cadeau au plus riche, la suppression de la taxe d'habitation, puis de la CVAE, le gouvernement renforce son emprise sur les collectivités locales en les privant de recettes et donc de marge de manœuvre fiscale.

Mme BERNHARD souhaite faire du prochain budget un outil de transition écologique et à ce titre formule différentes propositions :

- s'engager plus fort dans l'efficacité énergétique de nos bâtiments collectifs, des habitations particulières, en augmentant le budget réno, en augmentant l'enveloppe pour les copropriétés, et en diagnostiquant et rénovant les bâtiments de la collectivité les plus énergivores
- diversifier plus vite nos sources d'énergie en donnant plus de poids au budget consacré au PCEAT.
 - prendre position contre une politique énergétique s'appuyant essentiellement sur le nucléaire, et en refusant l'installation de mini centrales sur notre territoire et ailleurs. Dans un contexte de sécheresse chronique, qui va en s'aggravant, des centrales nucléaires gourmandes en eau sont une aberration.
- préserver nos terres agricoles et accélérer le changement de notre modèle agricole à notre échelle. Cela implique de stopper la conversion de terres agricoles en instituant des zones agricoles protégées, d'inciter les exploitants à la limitation des intrants dangereux pour les sols la biodiversité, les consommateurs et les paysans, et d'aider à la conversion au Bio.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE des orientations présentées et susceptibles d'être retenues, dans le cadre de l'esquisse du Budget Primitif 2023 mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communautaire.

VŒU DE SOUTIEN A LA TURQUIE ET A LA SYRIE

(Rapporteur : M. CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- DECIDE de proposer, lors du prochain conseil communautaire, un soutien financier dans le cadre des démarches ouvertes aux collectivités et relayées par l'Association des Maires de France

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire

Le Président

Pierre BOLZE

Alain SUGUENOT